



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 39

Mercredi 23 octobre 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

7. Règlement de Police
8. Règlement pour les soins dentaires scolaires
9. Règlement scolaire
10. Règlement sur la protection des données
11. Règlement forestier

Dépôt public des règlements:

Les règlements cités ci-dessus du point 1 au point 11 sont déposés publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale. Ils peuvent être consultés lors des heures d'ouvertures du bureau communal ou sur rendez-vous.

Champoz, le 16 octobre 2019

Le Conseil communal



Loveresse

Arrêté du Conseil communal – Adaptation des émoluments pour le contrôle des installations de combustion

Vu les articles 7 et 14 de l'ordonnance cantonale du 14 avril 2004 sur le contrôle des installations de combustion alimentées à l'huile «extra-légère» et au gaz (OCIC), en application de la loi du 16 novembre 1989 sur la protection de l'air (LPAir), la commune mixte de Loveresse arrête les émoluments suivants pour les contrôles périodiques, ultérieurs et autres:

- à Fr. 81.- TVA exclue pour les brûleurs à une allure
- à Fr. 100.- TVA exclue pour les brûleurs à plusieurs allures
- à Fr. 106.- TVA exclue pour les installations d'une puissance supérieure à 350 kW

L'adaptation entre en vigueur le 1^{er} novembre 2019.

Voies de recours:

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Loveresse, le 8 octobre 2019

Conseil communal



Berne

Fondation de prévoyance LPP de Verres Industriels S.A. à Moutier et Verreries de Moutier S.A. en liquidation

Communication aux destinataires

Le conseil de fondation a décidé la dissolution de la fondation et la répartition de la fortune non liée aux destinataires. Les collaborateurs de la société fondatrice et tous les destinataires peuvent consulter les documents au siège de la fondation. Le cas échéant, il leur est possible de faire valoir des prétentions auprès du conseil de fondation de la Fondation de prévoyance LPP de Verres Industriels S.A. à Moutier et Verreries de Moutier S.A. en liquidation, 2740 Moutier, dans les 30 jours suivant la publication de la présente communication, en envoyant une copie de leur courrier à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Belpstrasse 48, Case postale, 3000 Berne 14. Les prétentions doivent être motivées et les éventuels moyens de preuve seront joints à l'envoi.

Berne, Le 18 octobre 2019

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations

Susanne Schild, Directrice



Champoz

Assemblée communale extraordinaire

La Commune mixte de Champoz convoque une assemblée extraordinaire pour la révision de nouveaux règlements communaux, le lundi 18 novembre 2019 à 20h à l'abri communal.

Ordre du jour

1. Règlement sur l'AVS
2. Règlement sur le traitement du personnel communal
3. Règlement des indemnités, vacations et jetons de présences
4. Règlement des émoluments
5. Règlement sur les déchets
6. Tarif des émoluments relatif au règlement sur les déchets



Court

Ferraille (objets métalliques)

La ferraille (objets métalliques) pourra être déposée dans une benne devant le centre communal (rue de la Valle 19) le vendredi 25 octobre 2019, de 9h à 20h et le samedi 26 octobre 2019 de 9h à 16h.

Court, le 23 octobre 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Elections communales du 17 novembre 2019

Dans le délai imparti (11 octobre 2019, 17h), les listes ci-dessous ont été déposées au secrétariat communal:

Une liste pour le poste de Maire ou Mairesse:

Ristori Carole (sortante)

En sa séance du 21 octobre 2019, le Conseil communal a ratifié ladite liste et a déclaré élue, tacitement Ristori Carole

Elections selon le système majoritaire, art. 37 du règlement concernant les élections aux urnes.

Pour le Conseil communal quatre sièges à pourvoir:

Liste 1 « Pour le développement du village »

Schrack René (sortant)

Liste 2 « Futur Crémines »

Greder Florent (sortant)
Lehmann Florian (sortant)
Ganguin Pierre (nouveau)
Jau Cédric (nouveau)

Art. 38 du règlement concernant les élections aux urnes. «Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats et candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, le Conseil communal ordonne un deuxième tour, (date agendée au 8 décembre 2019)

Crémines, le 23 octobre 2019

Le Conseil communal



Moutier

Services industriels – Eaux

Avis important - Travaux carrefour rue du Viaduc et chemin de la Creuse

Suppression d'une chambre de vannes et remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable.

Le Service des Eaux de la Municipalité de Moutier va procéder à la suppression d'une chambre de vannes dans le carrefour de la rue du Viaduc et du chemin de la Creuse ainsi qu'au remplacement de la conduite de distribution de l'eau potable sur environ 40 mètres.

Ces travaux débuteront en principe dès le lundi 28 octobre 2019 et dureront environ 4 semaines et ce pour autant que les conditions atmosphériques soient favorables.

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs et à la population de Moutier et des environs de se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

Toutes les mesures seront prises pour réduire autant que possible les désagréments provoqués par ces travaux et, d'avance, la Municipalité de Moutier et les Services Industriels vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, octobre 2019

Services industriels – Eaux

**Validation de vos avis sur la plateforme:
lundi 14h**

Règlement sur la taxe de séjour – Tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2020

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 octobre 2019, a arrêté les tarifs relatifs à la taxe de séjour, à savoir:

Taxe de séjour Fr. 2.- / nuitée;

Forfait annuel par chambre Fr. 70.- / chambre.

Les tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2020.

Les documents y relatifs peuvent être consultés à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch (publications FOADM).

Un recours en matière communale peut être formé contre ces dispositions auprès de la Préfecture du Jura bernois, à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Selon la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA), a qualité de former recours contre un acte législatif communal, quiconque peut, avec une certaine vraisemblance, être atteint, par cet acte, dans ses intérêts dignes de protection. Le recours contiendra les conclusions et les motifs. Les moyens de preuve disponibles y seront joints.

Moutier, le 16 octobre 2019

Conseil municipal

Taxe des chiens – Tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2020

Dans le cadre de ses compétences, le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 octobre 2019, a arrêté les tarifs relatifs à la taxe des chiens, à savoir:

Chiens pour la ville Fr. 90.-

Chiens pour la campagne (fermes) Fr. 20.-

Les tarifs sont applicables dès le 1^{er} janvier 2020.

Les documents y relatifs peuvent être consultés à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch (publications FOADM).

Un recours en matière communale peut être formé contre ces dispositions auprès de la Préfecture du Jura bernois, à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis.

Selon la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA), a qualité de former recours contre un acte législatif communal, quiconque peut, avec une certaine vraisemblance, être atteint, par cet acte, dans ses intérêts dignes de protection. Le recours contiendra les conclusions et les motifs. Les moyens de preuve disponibles y seront joints.

Moutier, le 16 octobre 2019

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: PPE Condemine 24, par M. Hughes Miserez à Moutier et M^{me} Aude Guerry-Miserez à Bienne

Auteur du projet: M. Lucien Miserez, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1240, rue de la Condemine 24

Projet: Transformations intérieures et extérieures, agrandissement de l'habitation au Sud avec nouvelle terrasse sur toiture et construction d'un nouveau garage.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 novembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 octobre 2019

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Elections municipales du 17 novembre 2019

Au terme du délai de dépôt des listes pour les élections municipales du 17 novembre 2019, les listes suivantes ont été déposées au secrétariat municipal:

Maire

« Perrefitte avance »

Heyer Virginie, 1986, ancienne

Membres du Conseil municipal

« Perrefitte avance »

Schmid Sébastien, 1977, ancien

Cassella Sandro, 1971, ancien

Liechti Géraldine, 1971, nouvelle

Monnerat Fabien, 1989, nouveau

Conformément à l'article 39 du « Règlement concernant les votations et les élections aux urnes », le Conseil municipal a proclamé élu tacitement tous les candidats proposés respectivement au poste de « Maire » et « Membres du Conseil municipal ». Des élections n'auront donc pas lieu le 17 novembre 2019.

Perrefitte, le 23 octobre 2019

Le Conseil municipal



Petit-Val

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 septembre 2019 est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à compter de la présente publication, conformément à l'article 78 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 23 octobre 2019

Conseil communal

Communications du Conseil communal

Ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur Internet d'informations à caractère public

Lors de sa séance du 14 octobre dernier, le Conseil communal a approuvé cette nouvelle ordonnance qui entrera en vigueur au 1^{er} novembre 2019.

L'ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouverture. Un recours peut être déposé contre l'ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Souboz, le 23 octobre 2019

Conseil communal

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Assemblée

L'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val aura lieu le **jeudi 28 novembre 2019, à 20 h, à l'Administration communale de Petit-Val à Souboz.**

Ordre du jour

1. Salutations et liste des présences.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Approbation du procès-verbal du 22 mai 2019.
4. Présentation, discussion et approbation du budget 2020.
5. Election du président pour les années 2020-2023.
6. Rapport du président.
7. Divers et imprévus.

2716 Sornetan, le 18 octobre 2019

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)



Reconvilier

Agence AVS Reconvilier et environs

M^{me} Nancy Jost, préposée à l'Agence AVS Reconvilier et environs, sera absente dès le 5 novembre 2019 pour une durée indéterminée. Durant cette période, l'intérim sera assuré par M^{me} Aline Liechti.

Elle sera à votre disposition le **mardi toute la journée et le jeudi après-midi** (selon l'horaire de guichet habituel), par e-mail a.liechti@reconvilier.ch ou par téléphone au 032 482 73 76.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Reconvilier, le 23 octobre 2019

Agence AVS Reconvilier et environs



Saicourt

Second tour élections au Conseil des Etats et élections municipales du 17 novembre 2019

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président: Burgy Sébastien, Le Fuet

Bureau de vote: Burgy Sébastien, Le Fuet
Claire Quentin, Saicourt
De Ciantis Francine, Le Fuet

Bureau de dépouillement:

Bueche Evan, Le Fuet
Burgy Sébastien, Le Fuet
Claire Quentin, Saicourt
De Ciantis Francine, Le Fuet
Grossniklaus Virginie, Saicourt
Ruch Christelle, Le Fuet

Suppléants: Moser Vanessa, Le Fuet
Frey Stéphanie, Le Fuet

Le Fuet, le 23 octobre 2019

Secrétariat municipal



Saules

Election communale complémentaire du 17 novembre 2019

Au terme du délai fixé au vendredi 11 octobre 2019 à 11 h pour le dépôt des listes relatives à l'élection

complémentaire de deux membres du conseil communal de la 2^e série, et après examen conformément à l'article 26 du Règlement concernant les élections au urnes, la liste suivante a été déposée au secrétariat communal:

Système majoritaire

Membre du Conseil communal: M. Lüdi Stéphane, 1964, menuisier, nouveau

Membre du Conseil communal: M^{me} Baetscher Laetitia, 1993, employée de commerce, nouveau

Elections tacites

Attendu que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, le conseil communal proclame élu tacitement les personnes susmentionnées.

Saules, le 17 octobre 2019

Conseil communal



Sorvilier

Bourgeoisie de Sorvilier

Assemblée bourgeoise

Assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier du vendredi 29 novembre 2019 à 20h à la salle du bâtiment communal de Sorvilier.

Ordre du jour

1. Présentation et approbation du budget 2020
2. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 30'000.- pour les rénovations à la ferme des Prés Dessous, La Cernie 55 à Montoz
3. Discuter et approuver un crédit additionnel de CHF 15'000.- pour la mise en eau du Chébia
4. Divers et imprévus

Sorvilier, le 2 octobre 2019

Conseil de bourgeoisie

Révision de l'aménagement local

Conformément à l'article 60 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions, le Conseil municipal dépose publiquement la révision de l'aménagement local. Le dossier comprend:

- le plan des zones d'affectation et de construction, inclus l'abrogation de la constatation de forêt autour des deux réservoirs,
- le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage,
- le règlement d'affectation du sol et de construction avec les annexes I, II et III,
- le rapport au sens de l'article 47 OAT.

Ces documents sont déposés à l'Administration municipale pendant 30 jours, du 24 octobre au 22 novembre 2019 inclus.

Les oppositions ou réserves de droit écrites et motivées contre le plan des zones d'affectation et de construction, le plan des périmètres de protection de la nature et du paysage, le règlement d'affectation du sol et de construction ainsi que l'abrogation de la constatation de forêt seront adressées à l'Administration municipale pendant le délai du dépôt public.

Le cas échéant, les séances de conciliation auront lieu le lundi 25 novembre 2019 dès 18h30 et le mercredi 4 décembre 2019 dès 16h.

Sorvilier, le 23 octobre 2019

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Astrid et Alain Stegmann, rue des Prés 39, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Kistler Vogt Partenaires SA, Gilles Marchand, rue du Jura 52, 2503 Bienne.

Projet: construction d'une maison individuelle avec garages et démolition du garage existant N° 43a sur les parcelles N°s 1261 et 1327 à la rue des Prés en zone H2.

Dimensions: maison et garages 21,27 x 10,29 m, hauteur 6,55 m.

Genre de construction: béton armé; façades en béton apparent gris; toiture plate végétalisée.

Protection des eaux: raccordement des eaux usées à la canalisation communale et à la step et infiltration des eaux claires.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 novembre 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 16 octobre 2019

Le chef des travaux publics

Assemblée municipale

Lundi 25 novembre 2019
Salle communale - 20h15

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 24 juin 2019.
2. Présentation et approbation du budget communal du compte de résultats 2020.
3. Approuver la modification du règlement sur les émoluments.
4. Approuver le nouveau règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population.
5. Décider la vente d'une portion de terrain de 1390 m² extraite de la parcelle N° 250 à la rue de Pierre-Pertuis 39 en faveur du Garage de la Rochette Sàrl et pour le prix de Fr. 166'800.-, respectivement approuver le transfert de ce bienfonds du patrimoine administratif au patrimoine financier.
6. Rapport de la commission de gestion.
7. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée du 24 juin 2019 est déposé publiquement auprès du secrétariat municipal où il peut être consulté durant les 30 jours précédant l'assemblée.

Le rapport préliminaire et le compte de résultats du budget 2020 peuvent également être obtenus auprès

de l'administration municipale, de même que les règlements mentionnés sous points 3 et 4.

Tavannes, 16 octobre 2019

Olivier Guerne

Sapeurs-pompiers La Birse

Recrutement

Les citoyens et citoyennes des communes de Tavannes, Reconvilier, Saules et Loveresse sont invités à venir se présenter à la séance de recrutement des Sapeurs-Pompiers La Birse qui aura lieu le lundi 18 novembre 2019 à 20h dans les locaux d'Etat-Major, Rue du D^r Tièche 12, 2732 Reconvilier.

Tavannes, 21 octobre 2019

Virginie Gonano



Valbirse

Avis de construction

Requérant: Madame et Monsieur Azizova Zezag et Tankaeuv Uvays, Rue Principale 17, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Propriétaire foncier: Madame et Monsieur Azizova Zezag et Tankaeuv Uvays, Rue Principale 17, 2735 Bévillard

Projet: rénovation de la toiture (souscouverture et tuiles) tuiles TC anthracite, lavage et peinture des façades blanc Kalori 5a, à la Rue Principale 17, sur parcelle N° 326, en zone Centre, à Bévillard, commune de Valbirse

Genre de construction: tuiles TC anthracite, peinture blanc Kalori 5a

Recensement architectural: bâtiment digne de conservation

Protection des eaux: existant

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 15 novembre 2019**. Les oppositions et les réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévillard, le 8 octobre 2019

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Demande de permis après-coup

Requérant: M. As Erdinç, La Chaudrette 4, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Torti Frères SA, Grand-Rue 57, 2732 Reconvilier

Propriétaire foncier: M. As Erdinç, La Chaudrette 4, 2732 Reconvilier

Projet: goudronnage de la place d'accès de la maison, avec dalles gazon pour infiltrer les eaux de la surface, Le Vélé 1, parcelle N° 220 en zone H3 à Bévillard, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans du **jusqu'au 22 novembre 2019**. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 18 octobre 2019
Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant: Madame et Monsieur Caroline et Jean-Laurent Feutren, Rue Jolimont 13, 2740 Moutier

Auteur du projet: Dynamic Habitat Sàrl, La Gérine 5, 2735 Malleray

Propriétaire foncier: Madame et Monsieur Caroline et Jean-Laurent Feutren, Rue Jolimont 13, 2740 Moutier

Projet: construction d'une villa, d'un couvert à véhicule et d'un cabanon de jardin, pompe à chaleur extérieure et pose de deux panneaux solaires, à la Rue du Nord 1, sur parcelle N° 994, en zone H2, à Bévilard, commune de Valbirse

Genre de construction: fondations et radier en béton armé, ossature bois, façades: bardage bois blanc cassé, toit à 2 pans, inclinaison 25°, tuiles anthracite, selon plans déposés

Protection des eaux: raccordement à la canalisation communale, en système séparatif, et à la STEP de Court

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 22 novembre 2019**. Les oppositions et réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 18 octobre 2019
Commune mixte de Valbirse

Paroisse réformée de Bévilard

Assemblée de paroisse ordinaire, mercredi 27 novembre 2019 à 20h à la cure

Ordre du jour

1. Méditation
2. Budget 2020 et quotité d'impôts
3. Voter un crédit d'investissement pour le remplacement du chauffage au temple pour un montant de Fr. 50'000.-
4. Election de conseillers(ères) de paroisse
5. Election de délégué(e)s à l'assemblée des délégués du Par8
6. Election de deux délégué(e)s au synode d'arrondissement pour la législature 2020-2024
7. Election de l'organe de vérification des comptes
8. Informations concernant la vie paroissiale
9. Informations concernant le Par8
10. Rapport pastoral
11. Divers et imprévus

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 27 novembre 2019 sera déposé publiquement

durant 30 jours, dès le 9 janvier 2020, au secrétariat à la cure, où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévilard, le 21 octobre 2019
Le Conseil de paroisse

Divers

SECOR

Modification du règlement d'organisation du SECOR

L'assemblée des délégués a accepté en date du 04.12.2018 la modification des articles N°s 15, 25, 75 ainsi que l'annexe II du règlement d'organisation (RO) du SECOR.

Les articles modifiés peuvent être consultés dans les bureaux des administrations communales de Court, Sorvilier, Champoz et Valbirse. A compter de la date de publication, un recours contre ces modifications peut être formé dans les 30 jours à l'adresse de l'Office des eaux et des déchets, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Bévilard, le 21 octobre 2019

Commission SECOR

Etat major du CRISM

Recrutement des sapeurs – pompiers

Le CRISM, (Centre de Renfort, d'Intervention et de Secours de Moutier), organise un recrutement le

lundi 28 octobre 2019 à 19h
au hangar des pompiers, rue du Viaduc 48 à Moutier.

Toutes les personnes intéressées, âgées de 20 à 40 ans, résidentes des Communes de Moutier, Perrefitte et Roches, désirant rejoindre le corps des sapeurs pompiers de Moutier, sont priées de se présenter à cette séance d'information.

Moutier, le 9 octobre 2019

Etat major du CRISM

Paroisse catholique de Tavannes

Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier le dimanche 17 novembre 2019 à la salle de paroisse de Reconvilier à 10h 30.

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2019
2. Budget 2020 et quotité d'impôt
3. Modification du règlement de l'école enfantine
4. Elections au Parlement pour la législature 2020-2023
5. Informations sur les travaux
6. Informations sur la vie de la paroisse
7. Divers

Le règlement de l'école enfantine de la Rochette et les modifications proposées peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse dès le 3 novembre 2019.

Tavannes, le 15 octobre 2019

Le conseil de paroisse

Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois – 2720 Tramelan

Convocation à l'assemblée des délégués du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois de Tramelan, selon l'article 12 du règlement d'organisation:

Jeudi 21 novembre 2019 à 19h 30

au Centre régional, Rue du Pont 20, 2720 Tramelan

Ordre du jour

1. Salutations, appel
2. Approbation du PV N° 59 de l'assemblée des délégués du 20 juin 2019
3. Budget 2020
4. Dépréciation du patrimoine administratif existant sur 9 ans
5. Information de la Commission de gestion
6. Modification du Règlement d'Organisation – transfert des tâches de l'OCIC
7. Divers et imprévus

Tramelan, le 14 octobre 2019

Au nom de la Commission de Gestion du CRC et de la PCi du Jura bernois

Le Président: Dave von Kaenel
La secrétaire: Paulina Pfenninger

Paroisse Catholique Romaine, Moutier

Assemblée de la Paroisse catholique romaine, mercredi 27 novembre 2019 à 20h15 à la Maison des Œuvres

Ordre du jour

1. Informations de l'Equipe pastorale
2. Informations du Conseil de Paroisse
3. Adoption du budget 2020 et du taux de l'impôt paroissial
4. Election de l'organe de révision pour l'année 2020
5. Election des vérificateurs des comptes paroissiaux pour l'année 2020
6. Élection de deux délégués et d'un suppléant de la paroisse au Parlement de l'Église nationale catholique romaine du canton de Berne pour la période de législature 2020 – 2023
7. Adoption du nouveau règlement d'organisation de la paroisse (RO)
8. Election de deux conseillers/ères de paroisse
9. Divers et imprévus (Présentation d'un avant-projet de carillon par l'Association Moutier Carillonne)

2740 Moutier, le 23 octobre 2019

Le Conseil de Paroisse

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution						
47	43	20.11.2019	mercredi						
44	40	30.10.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi	51	47
45	41	06.11.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi	52	25.12.2019
46	42	13.11.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi		SUPPRIMÉ